



Carole DELGA  
Ancienne ministre  
Présidente

AGR24-0399  
Le 09 juillet 2024

**Madame VALERIE RENET  
PRESIDENTE  
CHAMBRE REGIONALE DES  
COMPTES OCCITANIE  
500 Avenue des Etats du  
Languedoc  
CS 70755  
34064 MONTPELLIER Cedex 2**

Montpellier, le 08 JUL. 2024

VOS RÉF : DGR24 / 0347  
AFFAIRE SUIVIE PAR : [REDACTED]  
CONTACT : [REDACTED]  
Tél : [REDACTED]

**OBJET : Réponse au Rapport Définitif d'Evaluation des Politiques Publiques de la CRC Occitanie sur la politique de rénovation énergétique des logements de la Région Occitanie (2016-2023)**

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec attention du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie relatif à l'évaluation de la politique régionale de rénovation énergétique des logements du parc résidentiel privé, qui pour l'essentiel concerne le dispositif Rénov'Occitanie mis en place en 2020. Il faut donc souligner en préambule **le caractère encore récent de ce dispositif au regard de la période d'évaluation (2020-2023), dans un secteur (la rénovation énergétique) où l'ensemble des acteurs s'accordent à reconnaître le temps long, et donc les difficultés posées par les changements fréquents de réglementation nationale. Ainsi, je partage pleinement l'appréciation de la Chambre page 8 en synthèse : « l'évolution des dispositifs des aides et la multiplicité des intervenants obère la capacité pour la Région et ses partenaires de proposer des dispositifs stables et pérennes de nature à favoriser leur montée en puissance dans le temps pour une pleine efficacité. ».**

Comme le rapport le précise en préambule, cette évaluation de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie est l'une des premières réalisées au plan national depuis que cette faculté est autorisée par la loi du 21 février 2022 dite « Loi 3DS », qui rend les Chambres Régionales des Comptes compétentes en matière d'évaluation des politiques publiques locales. En ce sens, elle se distingue d'un contrôle organique ou thématique plus classique, notamment parce que si cette évaluation a été lancée à l'initiative de la Chambre (auto-saisine), son thème (la politique régionale en faveur de la rénovation énergétique du parc résidentiel privé, notamment dans le cadre du dispositif Rénov'Occitanie) avait fait au préalable l'objet d'échanges entre votre juridiction et ma collectivité.

Je tiens donc à saluer la qualité du travail effectué par les magistrats de la Chambre, la démarche méthodologique suivie et l'expertise mise en œuvre, ainsi que la prise en compte de nombreuses observations formulées par mes services au stade du rapport provisoire.

Je considère que ce rapport est très largement conforme aux échanges que les magistrats ont pu avoir avec les services régionaux, tant dans le cadre de l'instruction elle-même que dans celui du Comité d'accompagnement auquel Madame Agnès LANGEVINE, Vice-Présidente de la Région en charge du Climat, du Pacte Vert et de l'Habitat Durable, était associée.

Et pour l'essentiel également, je prends acte des points principaux de votre évaluation, auxquels je souscris dans une large mesure, notamment le fait de réorienter le dispositif Rénov'Occitanie vers la rénovation des logements collectifs, en particulier les copropriétés.

Ma réponse se limitera donc à apporter quelques commentaires et précisions à ce rapport définitif.

#### Sur l'articulation de la politique régionale de rénovation énergétique du parc résidentiel privé avec les dispositifs nationaux

Tout au long de l'instruction de l'évaluation, mes services ont rappelé l'importance de cette question évaluative relative à l'articulation de la politique régionale avec les dispositifs nationaux et infrarégionaux.

**La Chambre a donc raison de rappeler au début de la synthèse (page 5) que « les imbrications entre les dispositifs nationaux et régionaux, l'intervention des autres niveaux de collectivités et groupements intercommunaux, l'existence d'aides nationales et infrarégionales rendent difficiles l'évaluation des effets propres des actions menées par la Région Occitanie ».**

De même, je rejoins la Chambre lorsqu'elle constate (page 7 du rapport) que malgré les efforts de l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) pour favoriser l'interfaçage des systèmes d'information (notamment son propre outil ERPRO et l'outil SARénov développé par l'ADEME) relatifs aux gains énergétiques obtenus dans le cadre des différents programmes de rénovation mis en place par les différents acteurs, la Région ne dispose pas encore de la vision globale nécessaire pour l'ensemble des dispositifs qui contribuent à la réussite de sa propre stratégie Région à énergie positive REPOS.

Enfin et surtout, je confirme que **la réorientation en cours du dispositif régional Rénov'Occitanie vers la rénovation du parc résidentiel collectif résulte dans une large mesure du choix de l'Etat de renationaliser plus fortement la politique de rénovation du parc privé individuel.** Comme l'écrit la Chambre page 13 du rapport :

- « Ainsi, la politique régionale évaluée dans le présent rapport a été substantiellement modifiée au cours de la période d'instruction par la chambre. Incertaine de pouvoir faire agréer des sous-traitants d'une société de tiers financement comme MonAccompagnateurRénov' au 1er janvier 2024, la Région a décidé l'arrêt de l'accompagnement des ménages pour la rénovation des logements individuels et le recentrage de son dispositif Rénov'Occitanie sur les copropriétés à compter du 1er octobre 2023. Cette évolution a mis fin prématurément au dispositif d'accompagnement de la rénovation énergétique des

*logements individuels qui avait vu le jour en 2020 et qui n'a donc perduré que trois années. »*

- *« En outre, les guichets Rénov'Occitanie s'inscrivent dans le cadre de conventions de financement entre l'Ademe et les porteurs associés qui ont pris fin en 2023, mais ont été renouvelées pour l'année 2024 ».*

En revanche, il est désormais acquis qu'à compter de 2025, l'Etat se désengagera partiellement du financement des guichets uniques de la rénovation, les Régions n'étant plus porteurs associés du programme SARE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Sur l'efficacité du réseau régional de guichets uniques d'accueil et d'information des ménages mis en œuvre par la Région en tant que porteur associé unique du programme SARE

**La Chambre dresse un bilan sans conteste positif de la mise en œuvre par la Région de ces guichets uniques**, ainsi que résumé en synthèse (page 6) : *« Dans le cadre du programme SARE, la Région Occitanie a favorisé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le réseau existant de guichets uniques d'accueil et d'information des ménages. Elle s'est impliquée financièrement au-delà des exigences du programme national et a proposé des modalités de financement visant à favoriser leur développement et leur montée en compétences. La définition d'un cadre commun à l'ensemble des guichets et l'animation du réseau de conseillers ont permis de constituer un service d'accueil et d'information de qualité sur l'ensemble de la région. 117 000 ménages ont été accueillis entre 2021 et 2023, soit une fréquentation deux fois plus élevée qu'au cours de la période précédente ».*

Ou encore (page 23 du rapport) : *« En tant que porteur associé du programme SARE, la Région Occitanie s'est fortement impliquée dans le déploiement et l'animation des guichets, dépassant même les objectifs de ce programme. Elle a en effet cherché à apporter une réponse homogène aux ménages sur l'ensemble du territoire régional ».*

**La volonté de la Région de piloter et d'animer un réseau de guichets uniques Rénov'Occitanie permettant de définir un cadre commun à tous les guichets et de promouvoir un parcours de rénovation global et coordonné a été jugée efficace, tant par les conseillers que par les utilisateurs des guichets eux-mêmes :**

- *« La Région s'est fortement impliquée dans le pilotage et l'animation des guichets, conduisant à créer un réseau professionnel que les conseillers, au cours des entretiens menés, ont unanimement loué » (page 25), avec un mode de financement des guichets jugé « unanimement » (page 27) positif.*
- *« Selon l'enquête menée par l'Ademe auprès des usagers des guichets uniques occitans, les ménages sont globalement très satisfaits de la qualité de leur entretien avec un conseiller Rénov' Occitanie. Disponibles, clairs, agréables sont des qualificatifs récurrents pour désigner les conseillers de guichet. La compétence des conseillers est largement plébiscitée par les ménages. Ils expriment d'ailleurs le sentiment d'avoir eu l'ensemble des réponses à leurs questions » (page 28).*

Certes, le fait pour la Région d'avoir laissé aux territoires le choix des modalités d'organisation des guichets, à la fois par pragmatisme au vu de l'existant et pour respecter leur liberté de fonctionnement, a pu comme le signale la Chambre conduire à des disparités de traitement entre guichets. Il n'en demeure pas moins que le bilan des guichets uniques Rénov'Occitanie est très positif.

**Je regrette donc vivement cette double décision de l'Etat, au travers de ses agences (ANAH et ADEME), de ne plus retenir à compter de 2025 les Régions comme porteurs associés du programme SARE, toute en leur demandant (par l'intermédiaire d'une éventuelle convention stratégique globale) de pallier son désengagement financier partiel du programme.**

Au moment où, faut-il le rappeler, les Régions sont le seul échelon de collectivités locales à subir dès 2023 et 2024 une baisse drastique des dotations de l'Etat ainsi qu'une non compensation budgétaire des conséquences du choc inflationniste, **elles n'ont plus la capacité à compenser ce désengagement financier partiel, alors même qu'elles perdent l'essentiel de leur pouvoir de décision et de pilotage d'un dispositif pourtant jugé efficace en Occitanie par tous les acteurs.**

Sur l'impact du dispositif régional sur le nombre de rénovations globales du parc individuel, ayant conduit son recentrage sur le parc collectif

Il est indéniable que Rénov'Occitanie n'a pas eu, sur la période 2020-2023, les résultats quantitatifs escomptés en termes de nombre de travaux de rénovation réalisés par des ménages (environ un millier). **Ce constat a effectivement conduit à réorienter le dispositif régional sur la rénovation du parc collectif**, notamment les copropriétés, par l'intermédiaire notamment d'un avenant au contrat de DSP conclu avec l'AREC qui sera proposé au vote de la Commission Permanente de la Région de juillet 2024.

Il convient néanmoins de rappeler que cette réorientation résulte avant tout des évolutions nationales conduisant à « renationaliser » le soutien à la rénovation énergétique des logements individuels.

**En effet, depuis le 1er janvier 2024, les propriétaires de maisons individuelles souhaitant bénéficier des aides MaPrimeRénov' pour un projet de rénovation globale doivent obligatoirement être accompagnés par un opérateur agréé par l'Etat, ce qui entre directement en concurrence avec l'accompagnement proposé par l'AREC dans le cadre de Rénov'Occitanie.**

Par ailleurs, **la Chambre rappelle également en synthèse (page 7) l'efficacité qualitative des rénovations réalisées**, ce qui était un objectif majeur de la mise en place de Rénov'Occitanie en lien avec la stratégie régionale REPOS, « *les exigences posées en matière énergétique (40 % de gain minimum de consommations énergétiques) et la qualité des audits, plus approfondis que ceux exigés réglementairement, ont favorisé des rénovations plus ambitieuses qu'au niveau national* ».

Ainsi, la Chambre note également en synthèse page 7 que « *les gains attendus pour les rénovations sont importants avec un taux moyen de baisse de consommation d'énergie de 66 % et une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 85 %. Pour près d'un tiers d'entre eux, les rénovations ont permis de sortir d'une passoire thermique.* »

**L'évaluation de la Chambre porte donc un regard équilibré** entre un objectif quantitatif non atteint, et un objectif qualitatif reconnu, dont l'ambition explique pour partie les limites de la massification du passage à l'acte de travaux, dans un contexte macro-économique qui a toutefois fortement évolué entre 2020 et 2023.

Dans les échanges avec la Chambre, mes services ainsi que l'AREC, dont je salue la grande qualité du travail effectué dans le cadre de la DSP Rénov'Occitanie, ont en effet rappelé le facteur exogène majeur que constitue sur la période 2020-2023 **ce contexte macro-économique global marqué notamment par le retour de**

**l'inflation, avec un impact particulièrement contraignant dans le secteur de la construction** en raison :

- De l'inflation des coûts : pour rappel, l'ICC (Indice du Coût de la Construction) est passé de 1 753 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 (soit +3,2% en deux ans par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018) à 2 123 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, soit +21,1% en trois ans (+7% en moyenne annuelle).
- De la forte remontée des taux d'intérêts, renchérissant les conditions de prêt inhérentes au dispositif Rénov'Occitanie.

Enfin, le constat d'un reste à charge important pour les ménages apparaît effectivement comme un frein majeur à la transformation d'audits en travaux, inférieure aux prévisions initiales. Mais si la Région assume d'avoir coconstruit avec l'AREC en 2019 et 2020 un dispositif de rénovation globale qualitativement exigeant qui supposait l'existence d'un reste à charge pour les ménages au travers d'un système de prêt (avec toutefois un système d'avance pour les ménages les plus modestes), **ce modèle économique initial a été doublement dégradé par l'augmentation du coût des travaux et la perte de pouvoir d'achat des ménages en période d'inflation, faisant ainsi de l'existence d'un reste à charge accru un frein supérieur aux estimations initiales.**

Ce constat est valable pour l'ensemble de l'économie de la construction en France, et concerne par exemple également Ma Prime Rénov (baisse de 40% du nombre de chantiers au premier trimestre 2024), parmi d'autres facteurs.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



**Carole DELGA**